

## En retrait

**Author :** jean-michel-celant

**Date :** 7 juillet 2011

Tout commence avec l’Affaire Dreyfus. En septembre 1894, une lettre est découverte par les services de contre-espionnage français. Celle-ci indique que des informations militaires françaises sont transmises à l’ambassadeur allemand à Paris. Très vite, le capitaine Alfred Dreyfus est désigné comme le coupable. De plus, Dreyfus est juif et originaire d’Alsace. Il devient vite le bouc émissaire idéal. Le dossier est vide et seule la ressemblance d’écriture permet de l’inculper. Le 22 décembre, il est condamné au bague à perpétuité. Mais le vrai coupable est trouvé en 1896 : il s’agit du commandant Ferdinand Walsin Esterhazy. Criblé de dettes, il vendait des informations. Cette nouvelle ne ravit pas le gouvernement français ainsi que l’Etat-major. Malgré l’enquête, la pression pour que Esterhazy ne soit pas condamné est telle que, le 10 janvier 1898, il est acquitté.



Face à une telle injustice, Emile Zola publie le 13 janvier “J’accuse” dans le journal “L’Aurore”. Il y donne tous les éléments qui innocentent Dreyfus et condamnent Esterhazy.

Zola sait qu'en accusant de façon publique l'Etat, il risque d'être jugé pour diffamation. C'est justement son but car il aura ainsi une tribune pour dénoncer les procès de Dreyfus et d'Esterhazy. Du 7 au 23 février se tient le procès d'Emile Zola pour diffamation. Celui-ci est suivi de très près par le public, ce qui permet de révéler l'Affaire Dreyfus, jusque là presque inconnue du grand public. Finalement, Zola est condamné à la peine maximale : un an de prison et 3000 francs d'amende. Il fait appel de la décision et obtient un pourvoi en Cassation. Lors du procès, l'avocat de Zola lui conseille de fuir en Angleterre avant la fin. L'écrivain suit les conseils de son défenseur et part en exil à Londres. Il y vit dans le secret et reste souvent seul. Il reçoit parfois quelques amis et de la famille. Il y reste jusqu'au 3 juin 1899, date à laquelle il est autorisé à rentrer en France. Cette action aura au moins eu le mérite d'éveiller les consciences et de lancer un véritable mouvement d'opinion. L'affaire Dreyfus sera rejugée à plusieurs reprises. Un second procès se tient en 1899 où il sera condamné pour haute trahison avec circonstances atténuantes. Sa peine sera de dix ans de réclusion. Puis, en 1906, ses condamnations sont cassées et Dreyfus réintègre l'armée française avec le grade de chef d'escadron (Commandant). L'intervention d'Emile Zola et son exil n'ont pas été inutiles et ont permis d'innocenter un homme.

Le cas d'Emile Zola montre qu'un exil peut être volontaire. Même s'il est conseillé par son avocat, c'est l'écrivain qui prend seul la décision finale de partir vers Londres. Tout comme les exils forcés, il existe d'autres cas d'exils volontaires. Celui d'Emile Zola illustre cependant très bien les tenants et les aboutissants que peuvent entraîner une telle décision.

Les exemples ne manquent pas, même de nos jours, pour illustrer cette problématique.

Pensons notamment à tous ceux qui ont dû fuir leur pays suite à la Révolution de Jasmin.

Pensons également aux moines tibétains qui ont dû fuir la répression chinoise, le plus connu étant le Dalaï-Lama. L'histoire ne manque pas d'exemples et une bibliothèque entière ne suffirait pas à tous les référencer...